

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 11 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Le gouvernement, après avoir toléré bontéusement, pendant trois mois, le désordre et la révolte à Carmaux, a résolu de faire preuve d'énergie. Il n'a rien trouvé de mieux, pour se donner l'apparence d'un pouvoir prévoyant, énergique, que de réclamer de nouvelles armes contre la presse. Ce n'était pas ce que nous attendions de vous, a dit M. Henri Brisson au président du conseil. Nous pensions que vous nous proposeriez l'adoption de mesures préventives contre la propagande anarchiste et de moyens répressifs contre les auteurs de criminels attentats. Il nous paraît regrettable de constater que vous vous bornez à suivre les traditions des gouvernements autoritaires en proposant de restreindre la liberté de la presse.

M. Loubet, en effet, dès le début de la séance du Palais-Bourbon, demandait à la Chambre, au nom du cabinet, de fixer à une séance extraordinaire de mercredi prochain la discussion du projet de loi contre la presse déposé, avant les vacances, par le garde des sceaux Ricard.

Le président du conseil, en présence de l'opposition de la Chambre, a failli poser la question de confiance sur cette simple mise à l'ordre du jour. Il a ainsi trahi les préoccupations qui agitent le gouvernement. Il craint de ne pouvoir faire triompher ce projet et il a tenu à sonder le terrain. La pression sur la majorité pourrait bien n'avoir servi qu'à masquer une défaite ultérieure. Le langage tenu par M. Brisson inquiète fort le gouvernement.

Fort judicieusement M. de Bernis avait combattu tout d'abord la demande de M. Loubet. Si le gouvernement appliquait sérieusement les lois qu'il a entre les mains, il n'aurait pas besoin, a dit l'honorable député du Gard, d'une législation nouvelle.

Pourquoi le ministre de l'intérieur n'a-t-il pas appliqué la loi assurant la liberté du travail? Pourquoi n'a-t-il pas eu la force de faire respecter l'interdiction des patrouilles de grévistes?

Le gouvernement n'a point même eu l'énergie d'agir contre les grévistes qui proféraient publiquement des menaces de mort. A quoi bon lui donner de nouvelles armes, trop lourdes pour ses mains débiles?

On n'a pas idée de la naïveté de ce « brave » M. Loubet. En réponse aux accusations nettes et précises de M. de Bernis, le ministre n'a-t-il pas eu le front de déclarer que la liberté du travail n'avait jamais reçu aucune atteinte durant la grève de Carmaux, que l'interdiction des patrouilles avait été respectée, qu'une seule fois le drapeau rouge avait été arboré et aussitôt enlevé par le commissaire de police; que le drapeau tricolore enroulé ne laissant flotter que le rouge, avait été seul promené triomphalement!

La Chambre s'est fort amusée de cet essai de justification gouvernementale.

M. Després a demandé qu'on votât la loi contre la presse, ne fut-ce que pour donner une

apparence de force au gouvernement. La boutade a eu plein succès.

On a donc accédé au désir de M. Loubet et fixé à mercredi la discussion de la loi.

M. Loubet a tort d'abuser des votes de confiance. Nous vous en avons démontré la valeur, tout récemment. C'est jouer, au reste, avec le feu.

Il est certain que le cabinet va se trouver mercredi aux prises avec une opposition nombreuse, tant à gauche qu'à droite.

M. Brisson, qui n'a point renoncé à son ambition de revenir à la présidence du conseil, marchera à la tête des radicaux contre le ministère. M. de Mun posera la question sur le terrain de la politique générale.

Le budget est par terre avant même d'être entamé! 345 voix contre 93 ont voté la suppression du droit de circulation sur les boissons sans admettre la compensation du droit de 2 fr. par hectolitre sur les vins. Donc déficit de 80 millions!

Et M. Jamais qui se fait battre au Luxembourg sur l'article 2 de l'armée coloniale. Que de tristes pronostics pour le cabinet!

Les conspirateurs

Le *Gaulois*, qui a eu un entretien avec l'un des anarchistes en vue et militants, publie cet interview dont on appréciera l'importance:

V. D. R.

ou les vengeurs de Ravachol

« Ce nouvel attentat démontrera à la bourgeoisie que si nous sommes restés tranquilles pendant un certain temps, cela ne voulait pas dire que les anarchistes aient désarmé.

Les anarchistes *pratiquants*, que je ne connais pas du reste, ont fondé une société secrète, les V. D. R.

C'était le titre d'une société également secrète fondée, en 1872, par quelques communards échappés aux prescriptions et aux fusillades de Satory. V. D. R., cela voulait dire les *Vengeurs de Rossel*.

Mais les jeunes gens qui la composaient n'ont jamais rien vengé; bien au contraire, ils sont, pour la plupart, devenus à leur tour conseillers municipaux, députés ou fonctionnaires.

Les *Vengeurs de Ravachol* ont adopté la même devise. Ces derniers sont hommes d'action et ne se bornent pas à tenir des discours dans les caves.

Constitués au lendemain de l'arrestation du célèbre dynamiteur, ils ont, depuis, démontré leur existence par l'explosion du restaurant Véry.

Connaissant par expérience le danger des groupements, qui permettent aux émissaires de la préfecture de police ou de la Sûreté générale de se glisser parmi eux, ils ont adopté un nouveau système d'organisation qu'ils appellent la chaîne.

Voici en quoi il consiste: chaque affilié est un *maillon* et n'est en relations directes, pour ce qui concerne la propagande, qu'avec deux de ses amis qu'il a choisis lui-même; chacun de ces deux amis est, à son tour, en relations avec deux autres et ainsi de suite.

Les trois V. D. R., ainsi rassemblés se doivent mutuellement aide et protection en toutes circonstances; il y a toujours parmi eux un *chimiste*. Pour plus de sûreté, ils n'agissent que par deux, afin de prévenir toute indiscretion. Il résulte de ce système d'organisation, qui ne laisse de traces nulle part, qu'il est impossible à la police de connaître les auteurs d'un attentat quelconque, à moins de défaillance de l'un d'eux.

Je vous donne tous ces détails parce que la police ne peut rien en tirer que la certitude de rester impuissante et, à la façon dont l'affaire (sic) a été faite, je puis vous dire que les *opérateurs* n'en sont pas à leur coup d'essai.

Voilà qui est consolant et qui, surtout, promet pour l'avenir.

Le *Figaro* publie, de son côté, une conversation qu'il a eue avec un révolutionnaire italien et qui, elle aussi, est suffisamment caractéristique.

Voici comment il le présente:

« Il y a quelques jours à peine, un anarchiste italien, appartenant au groupe réfugié à Lugano, a passé par Paris, se rendant à Londres. Il a été amené à causer pendant quelques instants avec un de nos amis, et entre autres choses intéressantes qu'il se laissa aller à dire se trouvaient celles-ci:

« Nous ne nous occuperons plus à l'avenir que des banques pour détruire le capital et des mairies pour détruire les actes de l'état civil. De cette façon, nous porterons à la société bourgeoise actuelle des coups dont elle aura peine à se relever. »

L'anarchiste italien ajouta que ce serait surtout avant le 1^{er} mai qu'on entendrait parler de ses amis, dont deux au moins étaient partis pour Carmaux quelques jours auparavant (cette conversation a eu lieu il y a une semaine à peine); il avoua qu'il y avait une organisation complète entre les anarchistes des différents pays et que l'argent venait de Londres. Comment venait-il de Londres? Qui le donnait? Ce sont des points sur lesquels on ne put obtenir aucun renseignement.

Sur la question de savoir comment on fabriquait les engins — il fut répondu que rien n'était plus facile, puisqu'à Lugano par exemple on les fabriquait ouvertement. Et en parlant de la composition du parti, l'homme eut cette phrase typique: « Chez nous il y a, sur vingt compagnons, trois policiers, douze canailles, trois hommes venus on ne sait d'où et dont nous ne connaissons pas même le nom, et deux gaillards résolus. »

Ainsi donc, les révolutionnaires cosmopolites marchent à l'assaut de la société, par la dynamite, et ils nous promettent à l'avance nombreuses et effrayantes tentatives.

PRISE DE KANA

NOUVELLES DE PORTO-NOVO

Les nouvelles de la colonne annoncent la prise de Kana qui est l'opération décisive de la campagne. La cité sainte n'a pas été enlevée sans une vive résistance. Les tirailleurs sénégalais et les spahis se sont surtout distingués dans

les combats à la suite desquels nous nous en sommes emparé.

Nous avons eu douze tués et quarante-deux blessés.

Parmi ces derniers, on compte quatre ou cinq officiers, dont deux appartiennent à l'artillerie de marine.

L'un d'eux, un lieutenant, est seul grièvement atteint. Il a la poitrine transpercée.

On a eu toutes les peines du monde à retenir les noirs qui servent de porteurs à nos troupes et qui, en se transformant en combattants, voulaient se faire une large part dans le butin.

L'impression sera profonde dans tout le pays. Les tribus, nos alliées, regardent maintenant le colonel Dodds comme un chef à la fois militaire et religieux. Son autorité et son prestige sur elle s'en trouvent fort augmentés.

On regarde comme imminente la prise d'Abomey, qui est située à une dizaine de kilomètres de Kana. On ne croit pas qu'elle donnera lieu à une vive résistance. L'armée dahoméenne, qui est abandonnée par ses prêtres, est démoralisée. Les féticheurs désertent. Behanzin va, sans doute, être obligé de fuir pour ne pas être assassiné par eux.

L'état sanitaire de nos soldats est excellent. et leur entrain merveilleux.

Sur 225 blessés que nous avons eu dans les derniers combats, 143 ont déjà rejoint leur corps.

TROIS JOURS DE COMBATS

Kotonou, 9 novembre.

La colonne poursuit sa marche victorieuse. Les 2, 3 et 4 novembre, des combats acharnés ont eu lieu près de Kana, et nous avons pu nous emparer le 4 au soir de la ville sainte des Dahoméens, autour de laquelle ces derniers avaient accumulé des redoutes et des lignes fortifiées.

L'ennemi a fait une défense désespérée.

Le 2 au matin, nos troupes ont commencé l'action contre les approches du fort Muako; la nuit mit fin au combat qui recommença le lendemain matin.

Malgré l'incessante fatigue qu'elles ont eu à supporter, nos troupes se sont battues avec une nouvelle vigueur.

Dans la journée, Muako était enlevée à l'assaut. L'ennemi débandé battait en retraite en laissant des monceaux de cadavres sur le champ de bataille. Quelques heures après cependant, il revenait contre nos lignes avec rage.

Enfin, grâce au feu meurtrier de nos troupes, la position a été enlevée. Les Dahoméens ont abandonné beaucoup d'armes entre nos mains.

La journée du 4 marqua la fin de cette série de combats.

L'armée de Behanzin, réduite à 1500 hommes, défendit encore quelques positions autour de Kana, avec une énergie extrême, mais dut l'abandonner.

De notre côté, les pertes s'élevèrent pour les deux journées des 3 et 4 novembre à seize tués et quatre-vingt-trois blessés.

Au nombre des morts se trouve le lieutenant Mercier.

Les officiers blessés sont le capitaine d'infanterie Ragot, le docteur Rouch, les lieutenants Gay, des tirailleurs sénégalais, Menan, Jacob Cani, et les sous-lieutenants Maron, de l'artillerie, et Mérienne, des tirailleurs haoussas.

Le lieutenant Gay a été frappé à la poitrine ; sa blessure est profonde.

Le docteur Rouch a été atteint au genou.

Les blessures des officiers et soldats n'ont pas un caractère grave, bien que les Dahoméens, dans la lutte désespérée qu'ils ont soutenue à Kana, se soient servis de balles explosives.

Les troupes ont été merveilleuses d'entrain.

Le colonel Dodds poursuit sa marche sur Abomey dont il n'est plus éloigné que de six kilomètres.

LES PROJETS DU COLONEL DODDS

Porto-Novo, 9 novembre.

Le colonel Dodds ne se propose pas de rester à Abomey après la prise de cette ville et de l'occuper à poste fixe.

Son plan consiste à la brûler complètement. En se retirant, il détruira également Kana de fond en comble. Il ravagera en outre les villages et les territoires des tribus qui se sont déclarées contre nous, de manière à leur infliger un châtement dont ils conservent un souvenir durable.

A la suite des nouvelles reçues du Dahomey, le ministre de la marine vient d'adresser le télégramme suivant au colonel Dodds :

Marine à général Dodds

« Le Président de la République, sur ma proposition, vient de vous nommer général de brigade. Je suis heureux de vous annoncer cette distinction méritée par vos brillants services.

» Signé : BURDEAU. »

Cette promotion sera unanimement approuvée et, comme la prise de Kana, elle réjouira tous les Français.

L'Univers publie cette dépêche que nous reproduisons sous toutes réserves :

« La dernière heure, on annonce que, dimanche, le général Dodds serait entré dans Abomey.

» Les détails manquent, on suppose que la ville avait été abandonnée.

» Le général Dodds a fait mettre le feu aux quatre coins de la ville. »

Nous n'avons jusqu'à présent aucune confirmation de cette nouvelle et l'Agence Dalziel nous dit ne rien savoir encore.

ÉTRANGER

L'agitation en Belgique

Les manifestations en faveur du suffrage universel ont pris de très grandes proportions.

Sur tout le parcours du cortège royal, des milliers de personnes n'ont cessé de crier : « Vive le suffrage universel ! »

D'autres manifestants ayant sifflé et agité des pancartes séditieuses, la police a fait des arrestations.

Lorsque le roi est entré à la Chambre, des individus ont crié : « A bas le roi ! » Ils ont été immédiatement arrêtés.

On a fait pleuvoir sur la tête de la reine des petits papiers portant ces mots : « Vive le suffrage universel ! »

A la sortie du cortège royal et tout le long du parcours, jusqu'au palais, des manifestations analogues ont eu lieu, auxquelles ont pris part un certain nombre de civiques fraternisant avec le peuple.

On a chanté la *Marseillaise* et la *Carmagnole*. La police a dû, à plusieurs reprises, disperser des groupes qui poussaient des cris hostiles à la royauté.

En passant devant la statue de Bolliard, le roi a reçu sur son frac une poignée de petits papiers portant les mots de : « Vive le suffrage universel ! »

Après le meeting de la salle Saint-Michel, où des discours très violents ont été prononcés,

la foule s'est rendue à la Maison du Peuple.

Un nombreux cortège s'est formé et a traversé la ville fanfares en tête en chantant la *Carmagnole* et d'autres chants révolutionnaires.

Les manifestants avaient l'intention de se rendre vers le palais du roi, aux abords duquel toute manifestation est interdite. Ils s'y sont rendus, en effet.

A l'arrivée des manifestants devant le palais du roi, l'artillerie de la garde civique a croisé la baïonnette ; les manifestants ont été refoulés vers les ministères, où l'on a demandé d'urgence des renforts à la garde civique.

L'agitation est grande à Liège. Les meetings en plein air sont dispersés par la police, conformément à l'arrêté du bourgmestre.

Les groupes socialistes se rendent dans leurs locaux après avoir été refoulés par la police ; de nombreux discours sont prononcés ; les orateurs disent qu'il ne faut pas désarmer.

De nombreuses bagarres se sont produites, la police a opéré de nombreuses arrestations.

Les autorités ont pris des mesures énergiques et font évacuer les places, mais les manifestants se rendent dans les cafés, où les orateurs prononcent des discours.

La situation en Espagne

Voilà dix-huit ans que l'Espagne n'a pas fait de révolution. C'est bien long pour nos voisins, et les symptômes se multiplient, qui paraissent annoncer que le volcan gronde et que l'éruption est proche.

Ce n'est pas précisément dans la politique qu'il faut chercher le secret de ce malaise ; le gouvernement de M. Canovas n'est pas plus impopulaire que celui de M. Sagasta, et celui-ci ne serait pas plus en mesure que son rival de remédier à la situation.

Le mal dont souffre l'Espagne est la misère, la misère amenée par les révolutions continues, les pronunciamientos sans fin, sans but, mais dont l'unique et funeste résultat a été d'encombrer le budget de nouvelles sinécures, d'accroître le nombre des fonctionnaires et des pensionnés du pays en l'accoutumant à se passer du travail pour arriver plus vite par la politique.

Néanmoins, la régence de Marie-Christine s'était jusqu'ici passée sans trop d'encombre ; sept ans se sont écoulés depuis la mort d'Alphonse XII et son jeune successeur n'a pas encore vu les orages qui signalèrent la minorité de la reine Isabelle. Mais depuis quelques mois, l'inquiétude s'accroît et l'agitation s'étend. Les troubles de Grenade, dont la gravité dépasse de beaucoup le motif apparent qui les a produits, indiquent par là même que le mal est plus profond qu'on ne croit.

Ce n'est pas seulement parce que la cour n'est pas venue à Grenade que le peuple s'est soulevé, c'est parce que le pain y est trop cher. Les dépenses qu'aurait faites la cour auraient amené un moment d'aisance fugitive et c'est pour cela que les malheureux qui avaient mis en elle leur espoir ont été plus violents qu'on ne le prévoyait, car l'attachement dynastique des Grenadins est très faible.

On a vu immédiatement que la situation avait des dessous graves. Le maire de Grenade, M. Bosch, a donné sa démission ; le gouverneur de la province, marquis de Bogayara, l'a suivie, et l'on annonce aujourd'hui que Villaverde, ministre de l'intérieur, a voulu en faire autant et que ce n'est que sur les instances de M. Canovas qu'il a retiré sa démission.

Aujourd'hui l'on paraît rejeter la faute sur le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Dato, auquel M. Romero Robledo aurait reproché violemment d'être le provocateur de la campagne de la presse contre le gouverneur de Grenade.

La vérité est que tout cela n'est qu'accèssoire. L'ayuntamiento de Grenade, réuni en séance extraordinaire, a baissé le prix du pain pour calmer les esprits.

On annonce en même temps une grève im-

portante à Bilbao, et les carlistes paraissent sur le point d'adopter une politique plus active.

Mais on aura beau changer d'hommes. Il faudrait changer de mœurs politiques, ce qui est beaucoup plus difficile. La situation faite à l'Espagne par les tarifs de douane des puissances protectionnistes ne contribue pas d'autre part à relever sa prospérité et il est à craindre que la nouvelle année ne trouve le gouvernement en face de difficultés plus sérieuses que toutes celles qu'il a surmontées jusqu'à présent.

NOUVELLES MILITAIRES

NOTRE EFFECTIF DE PAIX

Cent cinquante mille jeunes Français vont, d'ici peu de jours, revêtir pour la première fois l'uniforme militaire.

L'arrivée de la classe 1891 relèvera sensiblement nos effectifs ; ils seront composés de la façon suivante à la date du 15 novembre : Officiers assimilés de l'armée de terre, 27,630 ;

Classe 1889 : 80,000 hommes ; classe 1890 : 107,000 hommes ; soldats de trois ans de la classe 1891 : 105,000 ; soldats de deux ans de la même classe : 7,600 ; soldats de la même classe ne devant rester qu'un an sous les drapeaux : 33,400 ; contingent de l'Algérie : 2,700 ; classe 1892, idem : 28,200 ; volontaires de trois ans : 31,000 ; volontaires de quatre ou cinq ans : 45,000 ; rengagés : 24,000 ; commissionnés : 3,400 ; tirailleurs et spahis algériens : 14,400 ; légionnaires étrangers : 7,000 ; militaires en détention : 4,000 ; gendarmerie : 23,800.

Jusqu'aux prochaines manœuvres, l'armée active entretiendra 550,000 hommes.

Un effectif aussi élevé a été bien rarement atteint en temps de paix.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Obligé, comme notre confrère la *Petite Loire*, d'emprunter au *Courrier de Saumur*, organe officiel de la Mairie, toutes les communications intéressant le public, on comprendra que nous ayons annoncé la convocation du Conseil municipal pour demain soir samedi, 5 heures 1/2, tandis qu'il se réunira à 7 heures 1/2, suivant l'habitude.

C'est donc le *Courrier* qui a fait l'erreur ; il l'a du reste, rectifiée hier soir.

CONFÉRENCE AGRICOLE

Samedi 12 novembre, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur.

Sujet de la conférence : *De la culture et du greffage des vignes américaines.*

UN REVENANT

Samedi dernier, la Cour d'appel d'Angers a infirmé un jugement du Tribunal de Saumur.

M. Wilson avait choisi notre Tribunal pour demander à M. Chicoteau, ancien notaire à Loudun, on ne sait quel dividende d'actions de *La Petite France*.

Mais M. Chicoteau a décliné la compétence de notre Tribunal, son domicile n'étant pas à Saumur.

La Cour annule le jugement et condamne M. Wilson en tous les frais.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Ainsi que nous l'avions annoncé d'après les bruits qui en avaient couru, c'est bien *Carmen* qu'on donnera lundi sur notre scène.

Les affiches — seules annonces officielles — sont aujourd'hui sur les murs. Nous espérons maintenant que le spectacle ne sera pas changé. Ce serait regrettable, car la Direction est assurée d'une salle comble avec ce spectacle.

QUESTION DE CHAPEAUX

Sous ce titre, on lit dans la *Petite Loire* d'hier :

« Notre confrère, l'*Echo Saumurois*, publiait, dans son numéro de dimanche dernier, un entrefilet qui nous a échappé et qu'on nous signale aujourd'hui.

» Le raconter de l'*Echo* nous semble tellement invraisemblable que nous en espérons le prompt démenti.

» Il n'est, en effet, ni admissible ni même possible que M^{me} la Directrice du Collège de jeunes filles, même avec l'assentiment de la commission administrative, ait commis la maladresse, on peut même dire l'inconvenance à elle reprochée.

» Comment, il existe à Saumur vingt modistes de goût et de talent qui s'acquittent, rubis sur l'ongle, de la patente et des contributions de toute nature et, pour la fourniture des chapeaux d'hiver destinés aux élèves du collège sus-indiqué, on s'adresse à la maison du *Bon Marché* à Paris !

» C'est stupéfiant !

» Si M^{me} R..., qui avait, jusqu'ici, la clientèle de cet établissement scolaire, exagère ses prix ou enfin ne satisfait point, par quelque côté, aux conditions voulues, il est tout simple de s'adresser à une autre maison de Saumur.

» Mais, recourir à l'étranger, porter au *Bon Marché* le gain revenant légitimement à nos modistes contribuables qui paient les bâtiments, les directeurs, les professeurs, etc..., cela dépasse toute imagination.

» Non, nous ne croyons pas l'assertion de l'*Echo* et nous attendons une énergique négation.

Nous l'attendons, nous aussi... sous l'orme.

LA 3^e BRIGADE DE CUIRASSIERS

M. le général Hautb, commandant la 3^e brigade de cuirassiers, est désigné pour remplacer le général Rothwiller à la 5^e brigade de dragons (Paris).

C'est le général de la Rochethulon qui vient prendre à Tours le commandement des cuirassiers.

PROCÈS ÉLECTORAL

Est-il permis d'inscrire sur une liste électorale les noms des candidats sans leur consentement, et celui qui l'a fait est-il passible de dommages et intérêts ? Telle est la question qui a été portée lundi devant le Tribunal civil d'Angers.

Les demandeurs sont MM. Pannetier, Bailif, Avard et Rouessé, électeurs de Gée.

Lors des élections du 4^e mai, M. Lemesle, actuellement maire de la commune, avait inscrit ces messieurs sur sa liste, parce qu'ils étaient conseillers sortants ; M. Lemesle comptait ainsi passer plus facilement, à cause de la notoriété de ses quatre compatriotes.

Mais ceux-ci, figurant déjà sur une autre liste, protestèrent aussitôt qu'ils connurent la manœuvre. Et, aujourd'hui, ils réclament à M. Lemesle des dommages et intérêts pour le préjudice qu'ils ont éprouvé ; car ils ont dû faire des démarches et placarder des affiches de protestation.

Conjointement avec le maire de Gée, les demandeurs poursuivent M. Hudon, imprimeur de la liste Lemesle.

M^e Leproust a soutenu les plaignants ; M^e de Villiers a défendu Lemesle, et M^e Morry, l'imprimeur.

Après avoir entendu les plaidoiries, le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Cour d'assises de Maine-et-Loire

AFFAIRE LE GOFF. — VOLS QUALIFIÉS

Le nommé Le Goff, François-Pierre, âgé de 18 ans, né à Angers le 26 novembre 1873, ouvrier de fabrique, actuellement détenu à Fontevault, est prévenu de vols qualifiés dans les circonstances suivantes :

Dans la nuit du 26 au 27 octobre 1891, le nommé Le Goff a pénétré dans la cave d'un

sieur Coiffard, bouvier, quai Ligny, 55, à Angers, et s'est emparé d'une certaine quantité de vin. La cave du sieur Coiffard est située sous la maison; on y accède par le couloir de la maison dont la porte d'entrée n'est pas fermée à clef la nuit.

La porte de la cave est à claire-voie, le pêne de la serrure s'engage dans une pièce de fer scellée dans une pierre tendue que l'on a fait sauter avec une branche de pincettes retrouvée près de l'entrée de la cave.

Le Goff, quoique très jeune, est un repris de justice des plus dangereux. Il a déjà subi huit condamnations dont sept pour vols.

Dans son interrogatoire, Le Goff reconnaît tous les faits qui lui sont reprochés. Il reconnaît en outre toutes les condamnations qui ornent son casier judiciaire.

Au mois de février dernier, Le Goff était condamné par la Cour d'assises de Maine-et-Loire en compagnie de Cotelle, Coteux et Courant à cinq ans de prison pour vols qualifiés et agression nocturne.

Le Goff trouvant trop dur le régime de la maison centrale de Fontevault, où il avait été enfermé, écrivit une lettre à M. le procureur de la République de Saumur, dans laquelle il racontait comment et dans quelles circonstances il commit le vol au préjudice de M. Coiffard.

Il terminait sa lettre en demandant à être envoyé à la Nouvelle-Calédonie, répétant que le régime de la maison centrale de Fontevault était trop dur.

Le Goff reconnaît être l'auteur de ladite lettre. M. l'avocat général a demandé dans son réquisitoire que l'on fasse droit aux demandes de l'accusé.

Me Guy, défenseur, s'associe aux réclamations de M. l'avocat général, son client lui ayant défendu de demander les circonstances atténuantes.

Le jury, après cinq minutes de délibération, rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes.

La Cour, après en avoir délibéré, condamne Pierre-François Le Goff à six ans de travaux forcés.

La peine se confondra avec celle de cinq ans de prison prononcée par la même Cour au mois de février.

AFFAIRE TOURMEAU. — FAUX.

Dans la même audience, le nommé Eugène Tourmeau, soi-disant « homme de lettres », ancien instituteur, originaire de Varades, dont les excentricités sont bien connues des habitants de Saint-Léger-des-Bois où il tient un débit, a été condamné, pour faux, à six ans de réclusion et 100 fr. d'amende.

ARRESTATION

Le nommé Dupuis, Louis-Victor, âgé de 22 ans, limonadier, originaire de Dissais (Vienne), demeurant à Saumur, de passage à Tours, a

été arrêté par la police de cette ville sous l'inculpation d'abus de confiance et de vol d'une bicyclette, au préjudice de M. Combe, mécanicien à Saumur.

LA SAINTE-CÉCILE DE CHOLET

L'orphéon Sainte-Cécile de Cholet, dirigé par M. de Winter, offrira un concert à ses membres bienfaiteurs et honoraires, dimanche prochain 13 novembre, à huit heures, salle du théâtre, avec le concours de MM. Dupré de la Roussière, comique de genre; Léon Metzner, pianiste accompagnateur; Abel Charrier fils, violoniste.

Quand donc Saumur possèdera-t-il aussi un orphéon?

LES VAGABONDS DANS LES CAMPAGNES

Les vols commis dans les campagnes par les rouleurs sont assez fréquents. Il y aurait cependant un moyen de les prévenir, dit un de nos confrères; pour cela, il faudrait que tout habitant de la campagne qui donne asile à un vagabond procédât comme le font depuis quelque temps certains fermiers: ils accordent bien le gîte aux étrangers, mais à une condition, c'est que ceux-ci leur donnent en dépôt, jusqu'au lendemain, leurs papiers.

Dans ces conditions, si après leur départ un délit est constaté — ce qui est très rare — il est plus facile d'en pincer l'auteur.

Avis aux habitants des campagnes.

NANTES. — Deux noyés. — Dimanche soir, vers quatre heures et demie, le sieur Launay, âgé de 45 ans, maçon, demeurant quai Malakoff, était parti en barque avec son fils, âgé de 15 ans, pour se rendre dans les îles situées non loin de Saint-Sébastien.

Dans la soirée, ne les voyant pas revenir, la femme Launay, aidée de plusieurs voisins, se mit à leur recherche sur les bords du fleuve; mais aucune voix ne répondit à leurs appels réitérés.

Lundi matin, des pêcheurs continuèrent les recherches et découvrirent, au milieu de l'eau, la barque, la quille en l'air et flottant à la dérive. Le chapeau du malheureux Launay fut également trouvé non loin de là.

Il était évident, dès lors, qu'une catastrophe s'était produite, et M. Gerschell, commissaire du 2^e arrondissement, immédiatement prévenu, fit fouiller le fleuve pour découvrir les cadavres des deux victimes.

Jusqu'à présent on n'a pu trouver que le corps du jeune Launay, que l'on a découvert près d'un saule du rivage, la main serrant fortement une des branches de cet arbre.

Les recherches continuent pour découvrir le cadavre de Launay père, dont la mort laisse dans le dénuement une veuve et trois petits enfants de 8 ans, 6 ans et 20 mois.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Demain samedi, la *Traviata*.

Dimanche, *Mignon*.

Nous croyons savoir que M^{me} Guillon débuttera dans la *Juive*, à la fin de la semaine prochaine.

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 10 novembre. — Yvonne-Louise Sauton, à l'Hospice.

FAITS DIVERS

UN LION ÉCHAPPÉ

On écrit de Bordeaux, 9 novembre :

« Une vive émotion s'est emparée du quartier qui avoisine le boulevard de Caudéran, où la ménagerie Laurant, la foire terminée, s'est installée pour faire ses préparatifs de départ.

« Un lion s'est échappé; il a bondi tout d'abord à la tête du cheval attelé à la cage qui le renfermait et l'a mis en piteux état. Puis il s'est élançé dans les rues.

« Les passants affolés fuyaient dans toutes les directions, et les habitants du voisinage barricadaient précipitamment les portes et les fenêtres.

« Le dompteur Laurent s'est mis à la poursuite du fauve, tirant une douzaine de coups de revolver; mais le lion poursuivait sa course.

« Enfin des sergents de ville ont réussi à cerner le fauve et l'ont pris avec un lacet. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 10 novembre 1892.

La nouvelle de la prise de Kana a servi de motif à une nouvelle hausse des rentes; le 3 0/0 reste à 99.55 et le 4 1/2 à 105.40.

La Rente Italienne est en avance marquée à 92.85 et les Chemins Méridionaux valent 640 fr.

L'Extérieure s'inscrit à 63 1/4.

Le bilan de la Banque de France accuse une diminution de 102 millions au portefeuille commercial et une augmentation d'un million 1/2 à l'encaisse or.

Le Crédit Foncier est en reprise marquée à 1,140. Les prêts autorisés dans le dernier conseil dépassent le chiffre de 6 millions.

La Banque de Paris reste en tendance ferme à 676.

La Société Générale se maintient à 482 fr., toujours soutenue par les demandes du comptant.

Le Crédit Lyonnais est en progrès à 781, l'augmentation de son chiffre d'affaires est une garantie du maintien du dividende.

L'obligation 5 0/0 Jaffa à Jérusalem est recherchée à cause de son revenu de 25 fr., elle se rapproche du cours de 400 fr.

La création en France d'une Banque Franco-Américaine qui a pour but de faire connaître à l'épargne française les valeurs américaines et notamment les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord, n'est pas une expérience aléatoire à tenter. La faveur dont cette

catégorie de valeurs jouit sur la place de Londres, constitue un précédent dont il sera intéressant de tenir compte.

Les Chemins Economiques valent 424 fr.

BOURSE DE PARIS

Du 10 Novembre 1892

3 0/0 99 50
3 0/0 amortissable 99 50
4 1/2 105 30

Dernières Nouvelles

Paris, 11 novembre, midi.

Une dépêche adressée par le général Dodds au ministère de la marine donne des détails sur les combats qui ont précédé l'occupation de Kana.

Le 4 novembre, la colonne a enlevé Dioxoué. Nous avons eu 6 tués, 45 blessés dont 4 officiers.

Le 5, la colonne a bivouaqué sous les murs de Kana, et le 6 elle est entrée dans la ville évacuée par les Dahoméens.

Le général Dodds fait un superbe éloge de ses troupes et ajoute qu'il n'a jamais commandé des soldats plus admirables d'intrépidité et d'énergie: on peut tout leur demander.

HAVAS.

HERNIÉS

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. **M. MARIE** jeune fera lui-même l'application de ses appareils à :

Angers, les Samedi 12 (foire), Dimanche 13 et Lundi 14 Novembre, hôtel de Londres (sur le quai);

Saumur, le Mardi 15, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, hôtel de la Paix.

M. Marie revient deux fois par an.

Nos bandages électriques seuls guérissent.

21 ans de Merveilleux succès

Les Bandages des docteurs MARIE défient toute concurrence pour leur efficacité.

ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal | Pont-l'Évêque

Comté, | Romatour

Camenbert double crème | Chester

Port-Salut, from. de la Trappe | Munster, etc., etc.

Fromage de 1^{re} marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Madame Granval ne vit rien, n'entendit rien: il lui semblait qu'il n'y eût au monde que son fils. Le bonheur de sa nièce ne l'inquiétait plus: elle n'y avait songé qu'un moment, pendant une distraction de son orgueil maternel.

— Mon fils, dit-elle, je veux aller remercier le roi. Je n'ai qu'un moyen de lui prouver ma reconnaissance, c'est de lui montrer mon bonheur... Et moi qui avais des craintes, des préventions! je ne me le pardonnerai jamais.

— Voyons, ma mère, calmez-vous, interrompit gaiement Léonce. Il est plus délicat de chercher à nous persuader que nous nous attendions à tout ce qui est arrivé.

— Monsieur Granval a raison, reprit à son tour Suzanne. Cette réception était méritée: s'en étonner serait presque de l'ingratitude.

Il fallut encore quelques instants à la baronne pour rentrer dans son calme habituel; elle n'y parvint qu'en s'occupant de Suzanne.

— Et moi qui oubliais de vous dire, mon cher enfant, que tous les bonheurs m'arrivent à la fois. Ma petite amie Suzanne vient de m'apprendre une nouvelle probablement heureuse pour elle. Son oncle, le chevalier d'Estouville, qui était depuis trente ans aux Indes, lui écrit qu'il a débarqué au Havre, et que dans peu de jours il sera à Paris. Il a sûrement fait fortune, quoiqu'il n'en dise rien, et comme sa nièce, maudite-til, est la seule parente qui lui reste, elle sera son héritière. En vérité, c'est à en devenir folle de joie!

— Il est certain que ce retour me rend bien heureuse, dit Suzanne. Mon oncle est vieux, infirme, je pourrai lui être bonne à quelque chose. Quant à son héritage, je n'y crois pas; c'est peut-être pour cela que je n'y ai pas songé, continua-t-elle en souriant.

— L'essentiel pour vos amis, reprit Léonce, c'est que ce retour vous rende heureuse, et ceux qui connaissent votre cœur, mademoiselle, n'en doivent pas douter.

Léonce prononça ces mots avec une vive expression de joie, puis sa figure s'assombrit

tout à coup. L'égoïsme venait de se réveiller dans son cœur sous la forme de la jalousie. Suzanne riche! il n'osa pas scruter tout ce qu'il y avait au fond de cette pensée, dont l'examen superficiel le faisait frémir de crainte et rougir de honte.

Pour se soustraire à son trouble, ou du moins pour le dissimuler, Léonce ne trouva pas d'autre moyen que de se retirer, et il le fit sans prononcer une parole, parce qu'il ne pouvait pas donner ses raisons et qu'il ne voulait pas imaginer un prétexte.

Le même jour il alla dîner chez le ministre président du conseil qui l'accueillit comme une ancienne connaissance. Léonce fut présenté à des hommes dignes de l'apprécier, et quelle que fut sa modestie, il ne put se dissimuler qu'on le traitait avec une distinction marquée. Il fut digne, spirituel, naïf avec une légère nuance de réserve qui était un nouveau progrès. Son succès fut complet, et comme il n'avait affaire qu'à des gens parfaitement élevés, on eut le bon goût de ne pas le lui montrer de manière à l'embarrasser.

M. Loubert était au nombre des convives. C'était une petite vengeance du ministre, que l'excellent député avait voulu tromper sur le

compte de son neveu. Les hommes d'État de ce temps-là se permettaient quelquefois de rire. Était-ce légèreté ou paix de conscience? nos lecteurs en décideront à leur gré. Les romanciers ne sont pas obligés de faire de l'histoire.

Vers la fin de la soirée, M. Loubert se rapprocha du ministre et il lui dit :

— Votre Excellence est-elle satisfaite de mou futur gendre?

— On ne saurait davantage, monsieur. Mais, du reste, je m'y attendais d'après ce que vous m'aviez fait l'honneur de me dire.

M. Loubert, qui oubliait ses torts avec une facilité merveilleuse, prit au sérieux la phrase ironiquement polie du ministre, et il dit, avec une bonhomie pleine de fatuité, qu'il était sûr que son neveu justifierait tous les éloges qu'il en avait faits.

— Je trouve même que vous avez été bien modeste à son égard, répondit le ministre.

(A suivre.)

A LOUER
PRÉSENTMENT
Une MAISON
Size à Saumur, rue de
Bordeaux, 59.
Avec grand jardin, remise à 4
voitures, écurie à 4 chevaux.
S'adresser à M. GUYONARD, rue
du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS,
cypert.

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lin-
gerie de M^{re} TAILLARD.
S'adresser à M^{re} DAVEAU, rue
du Puits-Neuf, 14, Saumur.

Changement de Domicile

ROY, Horticulteur, a l'hon-
neur d'informer le public
que depuis le 20 octobre dernier,
son établissement est transféré rue
du Pressoir-Saint-Antoine, n° 48,
près l'église de Nantilly.

MANUFACTURE
DE
PIANOS & HARMONIUMS
Lépicier et Grolleau
Rue de Montreuil, 119, Paris
26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris
ou à Angers. Envoi franco. — Tout
piano acheté par correspondance,
ou ne répondant pas aux garanties
données, est repris ou échangé
sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmo-
niums LÉPICIER** (pouvant être
choisis soit à Paris, soit à Angers),
ainsi que les pianos ERARD et
PLEYEL, sont garantis, livrés franco
à Saumur par la Maison LÉPICIER,
et accordés gratuitement pendant
deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de
l'Association artistique d'Angers,
intéressé de la Maison Lépicier et
Grolleau, sera lundi prochain à
Saumur.

A VENDRE
Un Dictionnaire
DE LITRE
4 Volumes et un supplément
reliés
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

A LA VILLE DE PARIS
On demande un *Apprenti*.

A VENDRE
VOITURE POUR PONEY
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un Garçon sa-
chant conduire un cheval et
connaissant le jardinage.
S'adresser au bureau du journal.

Grande Epicerie Parisienne
33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler
Vendre bon
AVANT TOUT **IMBERT Fils**
Joindre la qualité
AU
Bon marché

BON VIN ROUGE, le litre : 40, 50, 60 et 70 cent.
VIN de Touraine, le litre : 60 et 70 c.
Côtes de Bordeaux : 80 c. et 1 fr.
Vins mousseux de Saumur, la bouteille : 1 fr., 1.25 et 1.50.
Champagnes, toutes les grandes marques.
Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne.
Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Lunel et de Frontignan.
RHCN d'importation directe, le litre : 1.80, 2 fr., 2.50, 3 et 4 fr.

Pianos, Musique, Instruments
Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846
PILLET-BERSOULLÉ
Successesseur, Élève de Pleyel, Wolff et C^{ie}
SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR
Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie
ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS
Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes
La maison **GARANTIT** toutes les réparations dont
elle se charge.
700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

A SAINTE-GENEVIÈVE
Tapisseries Artistiques
BRODERIES
M^{mes} NOEL & BOUIN
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR
Très beau choix de Travaux fantaisie
LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais,
se feront toutes essentiellement au **COMPTANT**.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie
Grande Liquidation
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL
AU GRAND BAZAR
Tenu par **DAVEAU**, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de **LIQUIDER** à des **PRIX les plus réduits**, le stock immense de marchandises garnissant ses **VASTES MAGASINS**.
Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.
Il se trouve en magasin plus de **500 GLACES** des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de **Gravures et Aquarelles** de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les **Amateurs**. — **OBJETS D'ART**.

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR
L'atelier de **Dorure** étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.
Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.

SAISON D'HIVER
MAISON CREMIEUX
TAILLEUR
27, Rue d'Orléans, 27, Saumur
Exposition et Mise en Vente des Nouveautés
de la Saison d'Hiver pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus
Livraison Rapide. — **COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE** — Livraison Rapide.
Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure